



Réseau des Organisations Féminines d'Afrique Francophone (ROFAF)



Bulletin du financement N°05

Vendredi 09 octobre 2009

Dans ce cinquième numéro de "Bulletin du financement", nous ferons la connaissance du Fonds des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD).

- 1- Présentation du FNUD
- 2- Domaines d'intervention
- 3- Quels genres de projets finance le FNUD ?
- 4- Qui peut postuler ?
- 5- Montant des subventions
- 6- Quand présenter une proposition de projet ?
- 7- Canevas de demande de subvention
- 8- Contacts et adresse de AWDF

1- Présentation du FNUD

Lors du Sommet mondial tenu en septembre 2005 au Siège des Nations Unies à New York, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont réaffirmé leur engagement de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme en acceptant la proposition « d'établissement d'un Fonds pour la démocratie aux Nations Unies¹ ».

L'objectif premier du FNUD est de renforcer la voix de la société civile et de garantir la participation de tous les groupes aux pratiques démocratiques. Le Fonds complète les efforts actuellement déployés par l'ONU pour renforcer et étendre la démocratie partout dans le monde et finance des projets pour le renforcement du dialogue démocratique et le soutien aux processus constitutionnels, le renforcement de la société civile, notamment de la participation des femmes, l'éducation civique et l'inscription sur les listes électorales, l'accès du public à l'information, les droits à la participation et à l'état de droit en faveur de la société civile, la transparence et de l'intégrité.

2- Domaines d'intervention

❖ **Les activités suivantes sont appropriées pour être subventionnées par le FNUD :**

1) **Renforcement du dialogue démocratique et appui aux processus constitutionnels :** ceci inclut les activités qui renforcent les interfaces entre les populations (spécialement les groupes marginalisés) et leurs gouvernements, les activités qui promeuvent un dialogue national, la démocratie et la réconciliation entre diverses communautés et acteurs.

2) **Renforcement de la société civile, y compris le renforcement de la participation des femmes:** ceci inclut les activités qui renforcent les capacités de participation de la société civile dans les processus démocratiques, y compris les fédérations ou plateformes d'organisations, et les interfaces institutionnelles entre la société civile et l'Etat.

3) **Education civique et inscription sur les listes électorales :** ceci inclut les activités qui renforcent la participation de la population aux processus électoraux au niveau national et local, en ciblant particulièrement les groupes marginalisés.

4) **Accès des citoyens à l'information :** ceci inclut des activités telles que le renforcement du cadre juridique de l'accès à l'information; l'extension de l'accès du public aux informations fournies par les services gouvernementaux; la consolidation des capacités des médias à servir de véhicule de l'information démocratique; et l'augmentation du pluralisme des sources d'information publiques et privées.

5) **Droits à la participation et à l'état de droit en appui à la société civile :** ceci inclut l'appui aux activités qui renforcent les droits à la participation, aussi bien que les activités de promotion de l'accès à la justice pour les groupes marginalisés.

6) **Transparence et intégrité :** ceci inclut l'appui aux organisations et aux institutions de surveillance publiques et privées, notamment aux organisations de la société civile et aux ONG, ainsi qu'aux médias, qui travaillent à renforcer la transparence et l'intégrité dans la gestion des affaires publiques.

❖ **Le FNUD ne considérera pas comme prioritaires les projets poursuivant les objectifs ci-après:**

- Initiatives qui n'ont pas trait au renforcement de la démocratie
- Initiatives comblant un déficit de financement pour des activités en cours
- Activités qui peuvent être soutenues par d'autres sources de financement (par exemple, les fonds thématiques fiduciaires ou le Fonds de Consolidation de la Paix)
- Activités dont une partie importante du budget couvre des dépenses institutionnelles courantes et/ou des frais de personnel, des frais de voyage et/ou des services de
- Projets centrés en premier lieu sur la recherche
- Activités où la proportion des achats de matériel utilitaire est trop élevée par rapport aux coûts totaux du projet.

3- Quels genres de projets finance le FNUD ?

Le FNUD finance des projets principalement mis en œuvre par les organisations de la société civile ainsi que par des institutions constitutionnelles indépendantes, et des organisations régionales et internationales. Le FNUD entend soutenir des initiatives tournées vers l'action pour produire des résultats et améliorations tangibles en matière de démocratisation et de respect des droits de l'homme sur le terrain, traduisant ainsi le concept de « démocratie » en solutions pratiques pour que chacun puisse faire entendre sa voix et ses choix.

Les projets financés par le FNUD seront mis en œuvre sur une période de deux ans, principalement au niveau des pays, et particulièrement dans les pays les moins avancés et les pays à revenu faible ou intermédiaire. Le FNUD subventionnera également un nombre plus limité de projets globaux ou régionaux promouvant la démocratie.

4- Qui peut postuler ?

❖ **Les institutions suivantes sont éligibles pour une subvention du FNUD :**

- 1) Les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales engagées dans la promotion de la démocratie et considérées comme les bénéficiaires prioritaires du FNUD.
- 2) Les institutions constitutionnelles indépendantes : ceci comprend les commissions électorales, les médiateurs, les commissions nationales des droits de l'homme et les autres organes indépendants de gouvernance, pour des propositions de projet facilitant l'inclusion de la voix de la société civile.
- 3) Les entités, organisations et associations mondiales et régionales autres que l'Organisation des Nations Unies, pour des propositions de projet qui renforcent la voix de la société civile.

❖ **Pays prioritaires et équilibres régionaux**

Le Fonds considérera les propositions émanant de tout pays, tout en donnant une nette préférence à celles provenant des pays et régions où les difficultés démocratiques sont les plus sévères et critiques, tels que les États émergents d'un conflit violent, les démocraties nouvelles ou restaurées, les pays les moins avancés (selon le classement officiel de l'ONUOHRLLS), les pays à faible revenu (les économies à faibles revenus selon le classement de la Banque Mondiale sur la base du produit national brut par habitant) et les pays à revenu intermédiaire (les économies à revenus intermédiaires faibles et intermédiaires moyen, idem).

5- Montant des subventions

Le FNUD finance des projets dont le budget peut aller de 50 000 US dollars jusqu'à 500 000 US dollars.

6- Quand présenter une proposition de projet ?

Le FNUD reçoit des candidatures une fois par an, lors d'une période d'appel à candidatures au moment de l'automne/hiver. Les dates en sont généralement annoncées sur la page d'accueil du site du FNUD quelques semaines avant le début de l'appel.

Toutes les propositions doivent être faites soit en anglais, soit en français, les deux langues de travail des Nations Unies.

Les propositions peuvent être présentées uniquement en ligne par l'intermédiaire de son [Système de proposition de projets en ligne \(OPPS\)](#). Les propositions envoyées par courrier, courriel, fac-simile ou par tout autre moyen ne seront pas acceptées.

7- Canevas de demande de financement

Contenu du formulaire de candidature

1. Information sur le candidat

- a) Nom de l'organisation ou entité présentant la proposition
- b) Type d'institution
- c) Nom, titre et information de contact de la personne responsable de l'organisation
- d) Nom, titre et information de contact de la personne responsable du projet
- e) Expérience antérieure
- f) Affiliations ou coopération avec des organisations/associations nationales ou internationales (tant formelle qu'informelle)
- g) Première présentation de proposition ou candidat ayant déjà postulé/ ayant obtenu une subvention lors de cycles antérieurs du FNUD

2. Information sur le projet

- a) Titre du projet
- b) Lieu de mise en œuvre du projet
- c) Résumé du projet
- d) Durée
- e) Montant demandé
- f) Contribution du candidat (en espèces ou en nature)
- g) Secteur d'activité
- h) Considérations de genre
- i) Groupes marginalisés ou vulnérables

3. Description du projet

- a) Problème à résoudre
- b) Objectifs du projet
- c) Principales activités
- d) Produits/résultats
- e) Effet/impact
- f) Suivi et Evaluation
- g) Aspects novateurs
- h) Durabilité de l'initiative/du projet
- i) Pour quoi le FNUD?

4. Information sur les partenaires

- a). Y a-t-il une agence d'exécution pour ce projet?
Si oui : a).1 Nom de l'agence d'exécution
a).2 Nom de la personne à contacter
a).3 Position
a).4 Adresse électronique
a).5 Numéro de téléphone
- b). Y a-t-il un/des partenaire(s) de mise en œuvre de ce projet? Si oui, prière de fournir des détails.
- c). Autres bailleurs et montants de leurs contributions

5. Budget

Tous les budgets seront exprimés en dollars US et doivent contenir uniquement des sommes arrondies à l'unité. Le FNUD exige deux types différents de budget :

A) Un budget par activité (voir le premier modèle de budget) avec estimation générale des coûts pour chaque activité principale financée par le FNUD. Un maximum de 15 activités peut être indiqué;

B) Un budget additionnel fonctionnel indiquant les ressources devant être financés par le FNUD (voir le deuxième modèle de budget).

Les deux budgets comportent une ligne budgétaire où 10 % du montant total des coûts estimatifs du projet sera retenu par le FNUD pour couvrir le suivi et évaluation. Pour les propositions dépassant 250 000 dollars USD, un maximum de 25 000 dollars US. sera retenu. Pour les projets d'une OSC en collaboration avec une agence d'exécution, les 10 % couvriront les frais de gestion administratifs de l'agent d'exécution (qui représentent en général 5 % du montant total des coûts

estimatifs du projet). Cette commission doit couvrir tous les services financiers, contractuels, d'établissement de rapports et autres services convenus. Le solde sera utilisé par le FNUD pour toute évaluation supplémentaire par une tierce partie, qui pourrait être requise dans le cadre d'une évaluation comparative ou thématique.

Pour les projets exécutés par une OSC avec ou sans agent d'exécution, l'agence de mise en œuvre est autorisée à imputer directement sur le budget de projet des frais de gestion de programme raisonnables et modestes (coûts indispensables à l'exécution du projet, comme la rémunération du personnel, les frais de voyage, les loyers, les fournitures de bureau, etc.) dont il est prévu qu'ils resteront une part modeste du projet.

Les candidats ayant été sélectionnés seront avertis pas courrier électronique. Le courrier sera envoyé à l'adresse électronique fournie dans leur proposition.

8- Contacts et adresse du fonds

The United Nations Democracy Fund (UNDEF)
1 United Nations Plaza, Room DC1-1300
New York, NY 10017, USA
Ph: (917) 367-8062
Fax: (212) 963-1486

E-mail: democracyfund@un.org